

**Département  
de la Dordogne**

**République Française**

**Arrondissement  
de Nontron**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**

**Canton de  
THIVIERS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

**N°2008/04/**

**L'an Deux Mil Huit, et le quinze mai, à 20 h 45** le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Michel JACCOU**, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, MM. DOBBELS Michel, RIDOIN Jacques, LOPEZ Patrick, BOST Jean François, Mme LANGLADE Colette, MM. VILLEPONTOUX Michel, FAURE Joël, CANTY Georges, CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, MM. DUSSUTOUR Bernard, LARRIEUX Patrice, FAYE Bruno, COURNIL Bruno, Mme HETZEL Monique, Melle GAILHBAUD Anaïs, MM. VACHER Roland, BOUTHIER Christophe, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier

Date de convocation : 05 mai 2008

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Monsieur Patrick LOPEZ a été désigné en qualité de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente Monsieur DODET Michel, nouveau receveur municipal de la commune depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Il a également le plaisir d'accueillir Anaïs GAILHBAUD qui siège pour la première fois au conseil

### **1 – Procès verbal de la réunion du 07 avril 2008**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

### **2 -Comptes administratifs 2007 – Comptes de gestion 2007**

Monsieur BOST, Adjoint aux finances présente au conseil les comptes administratifs des différents budgets de la Commune. (Budget Principal, Eaux, Assainissement, Cinéma, Camping)

Ces comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du Trésorier de la Commune (tableaux ci après)

**Compte Administratif 230047 – Budget Commune**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		TOTAL
Dépenses	2 845 749.84	Dépenses	2 018 589.41	4 864 339.25
Recettes	3 052 923.89	Recettes	2 208 003.32	5 260 927.21
Excédent	207 174.05	Excédent	189 413.91	396587.96
Excédent antérieur N-1	188 193.12	Déficit antérieur N-1	176 487.97	+11 705.15
<b>Excédent de clôture</b>	<b>395 367.17</b>	<b>Excédent de clôture</b>	<b>12 925.94</b>	<b>408 293.11</b>

**Compte Administratif 2007 – Budget Assainissement**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement		TOTAL
Dépenses	35 517.39	Dépenses	43 267.15	78 784.54
Recettes	174 508.25	Recettes	401 134.27	575 642.52
Excédent	138 990.86	Excédent	357 867.12	496 857.98
Excédent antérieur N-1	136 132.21	Excédent antérieur N-1	10 419.07	146 551.28
<b>Excédent de clôture</b>	<b>275 123.07</b>	<b>Excédent de clôture</b>	<b>368 286.19</b>	<b>643 409.26</b>

**Compte administratif 2007 – Budget EAU**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement		TOTAL
Dépenses	35 517.39	Dépenses	43 267.15	78 784.54
Recettes	174 508.25	Recettes	401 134.27	575 642.52
Excédent	138 990.86	Excédent	357 867.12	496 857.98
Excédent antérieur N-1	136 132.21	Excédent antérieur N-1	10 419.07	146 551.28
<b>Excédent de clôture</b>	<b>275 123.07</b>	<b>Excédent de clôture</b>	<b>368 286.19</b>	<b>643 409.26</b>

**Compte administratif 2007 – Budget Cinéma**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		TOTAL
Dépenses	118 888.87	Dépenses	23 053.03	141 941.90
Recettes	131 016.90	Recettes	31 717.02	162 733.92
Excédent	12 128.03	Excédent	8 663.99	20 792.02
Excédent antérieur N-1		Déficit antérieur N-1	20 792.02	20 792.02
<b>Excédent de clôture</b>	<b>12 128.03</b>	<b>Déficit de clôture</b>	<b>12 128.03</b>	<b>0</b>

## Compte Administratif 2007 Camping

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		TOTAL
Dépenses	134 530.96	Dépenses	56 711.10	191 242.06
Recettes	154 789.91	Recettes	45 141.36	199 931.27
Excédent	20 258.95	Déficit	11 569.74	8 689.21
Excédent antérieur N-1	782.66	Déficit antérieur N-1	9 471.88	8 689.22
<b>Excédent de clôture</b>	<b>21 041.61</b>	<b>Déficit de clôture</b>	<b>21 041.62</b>	<b>0.01</b>

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOUTON Adjoint (Monsieur le Maire ayant quitté la salle) **approuve** les comptes administratifs des différents budgets (18 voix pour et 5 abstentions (Madame LANGLADE, Messieurs FAYE, COURNIL, VILLEPONTUUX, et CANTY).

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** les comptes de gestion des différents budgets.

### Affectation des résultats des budgets 2007

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats des différents budgets conformément au tableau ci-dessous.

Le vote sur l'affectation des résultats se fait **à l'unanimité**.

### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007 – BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 395 367.17 E  
- un déficit de fonctionnement de 0.00 E

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

#### **Résultat de fonctionnement**

**A Résultat de l'exercice**  
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 207 174.05 E

**B Résultats antérieurs reportés**  
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 188 193.12 E

**C Résultat à affecter**  
**= A+B (hors restes à réaliser) 395 367.17 E**  
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

**D Solde d'exécution d'investissement**  
D 001 (besoin de financement) 0.00 E  
R 001 (excédent de financement) 12 925.94 E

**E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)**  
Besoin de financement 122 985.00 E  
Excédent de financement (1) 0.00 E

**Besoin de financement F =D+E 110 059.06 E**

<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>395 367.17 E</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		110 059.06 E
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		285 308.11 E
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 E

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007 – BUDGET EAUX**

Le conseil municipal,  
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation	275 123.07 E
- un déficit d'exploitation	0.00 E

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>a. <u>Résultat de</u></b>	<b>138 990.86 E</b>
<b><u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u></b>	
<b>c. <u>Résultats antérieurs de</u></b>	<b>136 132.21 E</b>
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>275 123.07 E</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u></b>	
D 001 (Besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	368 286.19 E
<b>f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	643 136.00 E
	0.00 E
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>274 849.81 E</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	<b>274 849.81 E</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>273.26 E</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	<b>0.00 E</b>

## **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b>a. Résultat de</b>	162 985.01 E
<b><u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u></b>	
<b>c. Résultats antérieurs de</b>	83 866.81 E
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>246 851.82 E</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	
D 001 (Besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	325 981.19 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	546 790.00 E
	0.00 E
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>220 808.81 E</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R 1064</b> en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
<b>2) Affectation en réserves R 1068</b> en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	<b>220 808.81 E</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>26 043.01 E</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	<b>0.00 E</b>

## **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007 – BUDGET CAMPING**

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation	21 041.61 E
- un déficit d'exploitation	0.00 E

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>a. Résultat de</b>	20 258.95 E
<b><u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u></b>	
<b>c. Résultats antérieurs de</b>	782.66 E
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>21 041.61 E</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	

**Solde d'exécution de la section d'investissement****e. Solde d'exécution cumulé d'investissement**

D 001 (Besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	21 041.62€

**f. Solde des restes à réaliser d'investissement**

Besoin de financement	
Excédent de financement	0.00 E
	0.00 E

**Besoin de financement = e. + f.****21 041.62 E****AFFECTATION (2) = d.**

**1) Affectation en réserves R 1064** en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)

**2) Affectation en réserves R 1068** en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) 21 041.61 E

**3) Report en exploitation R 002** **0.00 E**

**DEFICIT REPORTE D 002 (3)** **0.00 E**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007 – BUDGET CINEMA**

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	12 128.03 E
- un déficit de fonctionnement de	0.00 E

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

**Résultat de fonctionnement**

**A Résultat de l'exercice**  
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 12 128.03 E

**B Résultats antérieurs reportés**  
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 0.00 E

**C Résultat à affecter**  
**= A+B (hors restes à réaliser)** **12 128.03 E**  
**(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**

**D Solde d'exécution d'investissement**  
D 001 (besoin de financement) 12 128.03 E  
R 001 (excédent de financement) 0.00 E

**E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)**  
Besoin de financement 0.00 E  
Excédent de financement (1) 0.00 E

**Besoin de financement F** **=D+E** **12 128.03 E**

**AFFECTATION = C** **=G+H** **12 128.03 E**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement** 12 128.03 E  
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2)** 0.00 E

Monsieur DODET présente une analyse de la situation financière de Thiviers. (il a comparé la dette par habitant avec d'autres communes). Thiviers se trouve dans une situation tout à fait correcte.

### **3 – Subventions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** conformément au tableau ci après les subventions à attribuer aux associations pour l'année 2008, et ce pour un montant total de 59 010,00 €. (en annexe du P.V.)

Monsieur CANTY demande pourquoi la Thibérienne perçoit la même subvention que celle du rugby, alors que les équipes (et donc les effectifs) ne sont pas les mêmes.

A cette question Didier JOUIN répond que le rugby est amené à faire fréquemment des déplacements hors département qui sont plus coûteux.

Monsieur COURNIL demande en fonction de quels critères sont fixés les montants.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a une certaine régularité qui correspond aux attentes et aux besoins des associations mais que les chiffres ne sont pas figés.

Prochainement, un point sera fait avec toutes les associations

### **4 – Décisions modificatives des budgets**

Le conseil municipal se **prononce** à l'**unanimité** sur les décisions modificatives à apporter aux budgets primitifs 2008 qui tiennent compte de l'affectation des résultats votée précédemment et du montant des subventions attribuées aux associations.

### **5 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.**

Le conseil municipal doit proposer au directeur des services fiscaux une liste de contribuables comportant 16 noms pour les titulaires et 16 noms pour les suppléants, parmi lesquels il désignera 8 titulaires et 8 suppléants.

Ces commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civiques, être inscrits sur les rôles des impositions directes locales dans la commune et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un titulaire et un suppléant au moins doivent être propriétaires de bois ou forêts.

Un titulaire et un suppléant doivent être originaires de communes extérieures.

Les propositions doivent tenir compte de l'importance des hameaux de la commune et être effectuées de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des 4 taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, établit la liste des commissaires conformément au tableau ci-dessous :

		<b>Commissaires titulaires et adresses</b>	<b>Commissaires suppléants et adresses</b>
> 2000 habitants	<b>1</b>	Robert COULAUD Rue F. Joliot Curie Thiviers	René DUFRAISSE La Grenie Thiviers
	<b>2</b>	Georges CHATENOUD Route de Nontron Thiviers	Serge ROUSSARIE Avenue du GI Leclerc Thiviers
	<b>3</b>	Jean-François BOST Le Galeix	Colette LAPOUYADE Avenue A. Croizat Thiviers
	<b>4</b>	Colette CHABROL Puymanet	Jean BARUCHE Avenue D. de la Rivière Thiviers
	<b>5</b>	Roger JACCOU 17 rue E. Michelet Thiviers	Denis GIRET Sarceix Thiviers
	<b>6</b>	Michel DOBBELS Rue du Colombier Thiviers	Jean RANOUIL Douyeras Thiviers
	<b>7</b>	René DUBREUIL Rue E. et P. Combelas	Monique ROUZIER Rue L. Leymarie Thiviers
	<b>8</b>	René NOAILLAC Avenue de Verdun Thiviers	Pierre Yves COUTURIER Les Marimonts Thiviers
	<b>9</b>	Jean PUYRIGAUD Pierrefiche Thiviers	Marie FAVARD La Foucaudie Thiviers
	<b>10</b>	Jean VIGIER Rue H. Saumande Thiviers.	Bruno FAYE Pierrefiche Thiviers
	<b>11</b>	Michel VILLEPONTOUX La Foucaudie Thiviers	Benoît MOUTON Planneaux Thiviers
	<b>12</b>	Georges CANTY Rue E. et P. Combelas Thiviers	Maurice MALLEMANCHE Le Parvaux Thiviers
<b>Propriétaires de Bois (sur la commune)</b>			
	<b>13</b>	Jean Pierre MONNERIE MOULIN Les âges Thiviers	Pierre FAURE La Filolie Thiviers
	<b>14</b>	Pierre CLUZEAU Rue Jules Theulier Thiviers	Michel ROUSSEAU La Noche Thiviers
<b>Hors commune</b>			
	<b>15</b>	René PORCHERIE Ezyerac	Philippe LACHAUD ST Romain St Clément
	<b>16</b>	Pierre de BEAUMONT St Jean De Côte	Michel FAYEMENDY Lempzours



## **6 – Règlement intérieur du conseil municipal.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal doit adopter un règlement intérieur.

Le conseil municipal **accepte** à l'unanimité le règlement proposé, peu différent du précédent.

## **7 – Clôture du terrain de football**

Suite à l'évolution du club de football, il est nécessaire, pour maintenir le classement des équipes, de clôturer le terrain de football.

Les dispositions adoptables ont été discutées avec le club et exposées à l'architecte des bâtiments de France.

Des subventions peuvent être obtenues, notamment de la Fédération de football.

Le conseil municipal, à **l'unanimité** **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à rechercher les entreprises susceptibles d'effectuer les travaux et à lancer ces derniers.

## **8 – Enquête Publique : voirie du lotissement des Cigognes**

Le Conseil municipal, à l'unanimité **décide** d'engager la procédure d'intégration dans le domaine public de la voirie et des réseaux du lotissement des cigognes.

Une enquête publique va être lancée pour la reprise des réseaux.

## **9 – Enquête publique : installation classée pour la protection de l'environnement.**

Le conseil municipal **donne** un avis favorable sur le projet de création d'un centre de transit de déchets industriels sur la ZAE de Labaurie, commune d'Eyzerac, proposé par l'entreprise Chimirec Delvert.

Madame Colette LANGLADE émet des réserves sur l'installation d'entreprises à risque sur cette zone située dans le périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de Glane.

Monsieur Joël FAURE est favorable à la création de ce projet : nous donnons notre contribution à l'élimination des déchets générés par notre activité.

Une enquête publique est en cours à la mairie d'Eyzerac.

## **10- Divers**

- Monsieur le Maire signale qu'en ce qui concerne la désignation des délégués de la commune auprès du Lycée Professionnel de Thiviers, une erreur avait été commise.

En effet, Monsieur RIDOIN souhaite être titulaire et Bernard DUSSUTOUR, suppléant. Il convient donc de modifier l'ordre des délégués en ce sens.

Le conseil municipal **donne** son accord à l'unanimité.

- Monsieur RIDOIN

A été sollicité par les entreprises de la zone d'activité du bois de l'Oizeau, qui ont manifesté le désir d'avoir un éclairage public à l'entrée de la zone.

Le Conseil Municipal **accepte** de lancer une étude auprès du Syndicat départemental d'Energie.

- Monsieur VILLEPONTOUX

\* un compte rendu du comité syndical de l'école de musique a été remis à chaque conseiller. Après avoir rencontré les chefs d'établissements scolaires qui sont favorables à des projets musicaux, 15 heures par an seront attribuées à la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur VACHER trouve que 15 heures, c'est peu. Monsieur VILLEPONTOUX répond qu'il s'agit d'une découverte de la musique.

Monsieur BOUTHIER trouve le tarif de l'école trop élevé. Monsieur VILLEPONTOUX précise que c'est encore plus cher pour les élèves des communes non adhérentes.

\* rappelle le projet d'espace culturel dont la réflexion a été entamée lors du dernier mandat.

\* demande s'il y a un nouvel employé au cinéma.

Monsieur BOST répond que ce dernier, Florent BIOT, prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> juin 2008, il a 24 ans et vient de Decazeville. Il s'agit d'un rapprochement géographique. Il est titulaire d'un C.A.P.

- Monsieur DOBBELS

La commission travaux a eu lieu le 14 mai 2008.

De nombreuses propositions pour l'aménagement de la ville ont été faites. Suite à une question de Michel VILLEPONTOUX, un équipement pour garer les vélos est bien prévu Place Foch.

Il a été souhaité une sensibilisation de la population à des comportements civiques et à un bon entretien de leurs propriétés (bâtiments et terrains).

- Monsieur CANTY

En ce qui concerne la location des salles communales, il serait souhaitable d'établir un contrat de location, avec chèque de caution. A la remise des clés, un état des lieux devrait être établi.

Il est répondu que cela demande une gestion assez compliquée, mais que les tarifs de location sont déjà votés mais pas encore appliqués. Il va falloir réfléchir aux procédures d'application (commission association).

Madame HETZEL trouve regrettable que des adultes ne puissent pas laisser une salle propre.

- Monsieur BOUTHIER

En ce qui concerne la récupération des cartons et des cagettes sur le marché du samedi, les commerçants ne respectent pas la circulaire, ni le personnel.

Monsieur le Maire répond que la commission des marchés va se saisir du problème.

- Monsieur MOUTON

\* Commente le compte rendu de la réunion urbanisme.

\* Fait part de la vente d'une maison au lieu dit « Les Vauries » pour laquelle il faudrait envisager une extension d'eau potable.

Un devis est en cours.

\* cette année, les locataires de la résidence de la Sablière se verront demander deux années de taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (2006 n'ayant pas été réglé). Un échéancier pourra être demandé auprès de Horizon Habitat.

- Monsieur CURNIL

- réclame à nouveau l'inventaire patrimonial de la commune et la liste des contrats de location.

Il lui est répondu qu'étant donné les retards causés par l'absence prolongée de la Directrice Générale des Services, ces éléments seront fournis ultérieurement.

- Monsieur CANTY

signale que le revêtement de la rue Edmond Michelet est lamentable.  
Monsieur le Maire répond que les travaux prévus de finition de cette voie, vont être effectués très prochainement.

Séance levée à minuit.